

Dispositif de soutien à la création 2024 // Appel à candidatures

Contre-Courant MJC lance un appel aux groupes de la région Grand Est dans le but d'intégrer son dispositif de soutien à la création 2024 qui se matérialisera par une mise à disposition de l'équipement et par un apport en co-production.

APPORT DE CONTRE-COURANT MJC

Il consiste en :

- La mise à disposition du plateau en ordre de marche
- L'attribution d'un apport en co-production qui permet une participation aux frais fixes (assurances et salaires du personnel permanent et intermittent), de l'hébergement, de la restauration et des transports des équipes en création durant leur séjour

CONDITIONS

Les projets présentés devront :

- Disposer de moyens de production permettant leur faisabilité financière et artistique, en particulier garantissant la rémunération des personnels artistiques, techniques et administratifs nécessaires durant la période de résidence.
- Être accompagnés (par un lieu ou une structure de production / diffusion, collectif)

TYPES DE PROJETS SOUTENUS

Sont éligibles à ce dispositif :

- Les projets de création dits de "Musiques Actuelles"
- Les projets ayant des approches innovantes faisant appel à d'autres esthétiques (théâtre/arts numériques /danse, nouveau cirque) complémentaires à la musique jouée en live.

Deux projets seront retenus pour l'année 2024.

MODALITÉS DE SOUTIEN

Les deux projets seront accueillis et bénéficieront d'une période de résidence de 5 jours minimum sur l'année 2024.

Durant cette période, les équipes disposent de l'utilisation du lieu, du plateau de répétition en ordre de marche et de la mise à disposition du matériel technique et du personnel pour l'accueil (une fiche technique de la salle à consulter [ici](#)).

Le matériel complémentaire nécessaire sera pris en charge par les groupes.

Les équipes en création doivent disposer de leurs propres techniciens (son et lumière), confirmés dans leurs disciplines et à jour de leurs habilitations.

Les aides seront évaluées au regard de la pertinence de la proposition artistique et culturelle et de la durée de la résidence.

Le montant attendu doit être inscrit dans votre budget et servira à la rémunération et/ou au défraiement des artistes (transport, repas, hébergement).

Une convention établie entre les bénéficiaires et Contre-Courant MJC fixera l'ensemble des dispositions réglementaires et les engagements de chacun des partenaires.

MODALITÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les projets seront examinés par un jury composé de professionnels œuvrant à Contre-Courant MJC.

Les critères de sélection s'opéreront autour des points suivants :

- Champs artistiques des musiques actuelles : chanson, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro...), musiques du monde, etc
- Attention particulière sur le respect de l'égalité femmes-hommes
- Groupes ou musiciens déjà repérés par un lieu ou un festival prescripteur ou structurant pour la filière musicale
- L'entourage professionnel du groupe (booker, manager, label, producteur, tourneur...)
- Les garanties d'exploitation de la résidence et la cohérence du calendrier de création du projet seront également prises en compte (sortie d'un EP, tournée de concerts, autres étapes de création, diffusion du spectacle...).
- Les pistes d'action culturelle et/ou éducatives imaginées autour du projet
- Le rayonnement régional et national du projet, en particulier en matière de diffusion et de soutien
- La faisabilité financière et technique du projet
- La capacité à mobiliser d'autres partenaires financiers

CONSTITUTION DU DOSSIER

Lien du formulaire : <https://forms.gle/YgJT2m56ZbYhEGEt8>

La personne en charge de l'instruction des dossiers pourra répondre à vos questions par mail à : accompagnement@contrecourantmjc.fr

CALENDRIER

Le formulaire est à compléter **au plus tard le 15 octobre 2023**. Le jury se réunira ensuite pour étudier les dossiers et une réponse sera donnée au plus tard fin octobre 2023.

BILAN

Un document bilan sera remis aux projets soutenus. Il sera à compléter à l'issue de la résidence.